

DÉTOCCIGÈNE

Le magazine du collectif Toutes Nos Énergies/Occitanie Environnement

Réservé en particulier aux élus, curieux et engagés, qui auraient envie de nous changer la vie et surtout de la protéger !!!



FÉVRIER 2021 · N° 2



Juin 2015

Une zone humide, associée à un captage, dévastée par la construction de la centrale éolienne Lou Paou 2. Commune de Servières (Lozère)



Août 2016

Edito

Sauvegarde de la biodiversité : La responsabilité de la Région

Oui, comme le précise la Région dans son N°2 d'Occigène, l'Occitanie bénéficie d'une extraordinaire biodiversité, sa préservation est un devoir pour tous et une responsabilité déterminante pour les autorités régionales.

Notre ambition est d'**alerter sur les menaces que fait peser dans nos territoires une transition énergétique mal menée**. La nature est un allié vital dans la lutte contre le changement climatique. Les scientifiques nous alertent sur l'érosion accélérée de la biodiversité, et ses conséquences pour la santé humaine. Un virus vient brutalement de le rappeler.

Nous plaillons pour l'approfondissement des connaissances, réflexions et actions sur ces questions cruciales. La mission pédagogique des PNR peut y contribuer. Nous demandons une authentique démocratie environnementale. Saluons la démarche ariégeoise qui lie transition énergétique et préservation du paysage, **avec la participation des habitants**.

La transition énergétique c'est d'abord réduire nos consommations en soutenant prioritairement et plus fortement les mesures visant la sobriété énergétique. C'est ensuite accompagner les progrès technologiques d'efficacité énergétique. C'est enfin **développer les seules énergies renouvelables qui respectent nos territoires, leurs habitants et écosystèmes vivants**.

L'érosion de la biodiversité impose d'urgence une vraie transition écologique, face aux crises présentes et à venir (épidémiques, climatiques...). Protéger la biodiversité implique des décisions prudentes, fermes, rapides : arrêter la destruction de la vie sauvage, augmenter la surface d'espaces protégés et renforcer leur protection, réduire toutes les pressions sur la biodiversité.

Nous alertons, qu'un projet photovoltaïque prétende s'installer sur les terres du Larzac, qu'un méthaniseur pollue les eaux du Causse de Quercy, ou que la démarche « région à énergie positive » encourage l'éolien industriel, prédateur de ressources, d'habitats naturels et de faune protégée.

"Lorsqu'on détruit leur habitat, les populations animales qui y vivent disparaissent. Ce qui est plus compliqué est d'arrêter de détruire les habitats" Alexandre Robert (Muséum national d'Histoire naturelle).

Nous ne cesserons de dénoncer l'inconséquence de la Région qui, dans son Schéma Régional (SRADETT Occitanie 2040), parmi d'autres *objectifs en contradiction avec la notion même de développement durable*¹, préconise 5 fois plus d'éoliennes.

¹ Avis délibéré de l'Autorité Environnementale sur le SRADETT d'Occitanie (22 avril 2020)

Sommaire

Page 2 : Edito

Sauvegarde de la biodiversité : La responsabilité de la Région

Page 3 : Economie

L'hydroélectricité fortement concurrencée au profit des nouvelles EnR
L'Occitanie, territoire exportateur d'énergie !
Les acteurs du marché

Page 4

Lire attentivement la notice
L'éolien crée des emplois ? Ah bon !
Ce qu'il se passe sur le terrain

Page 5

L'Occitanie est saturée (carte des éoliennes)

Une richesse patrimoniale, naturelle et touristique menacée

Page 6 Economie (suite)

Penser global/Agir local
Les petits métiers des EnR
Le saviez-vous ?
Le Monopoly s'intensifie

Page 7

Démocratie

Contre la criminalisation des mouvements citoyens
Casuistique
4 revendications pour en revenir à des méthodes plus démocratiques

Page 8

Qui sommes-nous ?

Reporewing

DÉTOCCIGÈNE (pour vous désintoxiquer du discours dominant) est né en réponse au premier numéro d'Occigène publié par la Région. Il est édité par le collectif régional Toutes Nos Énergies Occitanie Environnement

Photo couverture : L'environnement autour de Minerve (34)

Toutes Nos Énergies
Occitanie Environnement TNE/OE
toutesnosenergies.fr



Yves-Marie Le Guilvinec, marin pêcheur poète, écrivait, il y a 120 ans, dans Plus rien que le sel :
« Un jour il n'y aura/ Plus un poisson dans les mers / Plus un oiseau dans les airs / Et plus personne sur terre »

ECONOMIE

L'hydroélectricité fortement concurrencée au profit des nouvelles EnR

A l'heure où les énergies renouvelables ont le vent en poupe, il ne faut pas oublier - et beaucoup l'oublie - que la première source d'électricité renouvelable en France et la deuxième source d'électricité française est l'hydroélectricité.

En 2020, l'hydroélectricité compte un parc installé de 26 000 MW pour une production de 63 TWh et un taux de couverture de la consommation par la production hydraulique de 13 %.

La région Occitanie est à la seconde place des régions productrices avec 21 % de la puissance installée (5 388 MW), pour une production de l'ordre de 12 TWh qui couvre 26 % des besoins régionaux.

Elle dispose également de STEP (stations de transfert d'énergie par pompage, installations hydrauliques réversibles qui permettent, en période « creuse » de remonter de l'eau vers un barrage en amont puis d'utiliser sa chute pour produire de l'électricité), avec un potentiel complémentaire significatif sur la Truyère à Montezic (12) représentant la production de 300 éoliennes qui ainsi pourraient être évitées.

Il est à noter également l'apport de la petite hydroélectricité qui représente une puissance de 2200 MW pour une production de 6 TWh. Cette production pourrait s'accroître en réutilisant et en rénovant des infrastructures déjà existantes.

En France, les « nouvelles énergies renouvelables » ont produit quant à elles 39 TWh pour l'éolien et 12 TWh pour le solaire pour une puissance installée respectivement de 16 771 MW et 9600 MW. Chacun pourra comparer.

Mais toutes les EnR n'ont pas les mêmes chances de progression, éolien et solaire bénéficiant d'une garantie d'achat et d'une garantie d'accès au réseau avant l'hydroélectricité :

- L'intermittence de ces productions fragilise le réseau de transport et oblige EDF à écouler l'électricité sur le marché SPOT (bourse européenne de l'électricité), parfois à des prix très faibles voire négatifs.

- Leur garantie d'accès au réseau impacte la production hydroélectrique qui est réduite. Chose plus surprenante encore, des lâchers d'eau peuvent avoir lieu pour maintenir l'étiage de cours d'eau ou pour aider à l'irrigation en aval sans que cette dernière passe par les turbines pour éviter de revendre de l'électricité à vil prix. Si EDF est indemnisée, les conséquences sur le prix de revient de l'électricité sont certaines.

Pour couronner le tout, les concessions des barrages hydroélectriques faisant partie du bien commun sont sur le point d'être mises aux enchères (à l'instar des autoroutes et aéroports). La trajectoire du prix du kWh, le moins cher actuellement de toutes les sources de production, est toute tracée !



Retenue du Laouzas (81)

L'Occitanie, exportatrice d'énergie !!!

On en produit plus que l'on en consomme

Production en GWh (chiffres 2018)

Nucléaire : 17 155	Photovoltaïque : 2 207
Hydroélectrique : 13 936	Thermique : 1 145
Eolienne : 3 083	

Total : 37 526 pour une consommation de 35 081

Même si les chiffres ne sont pas toujours les mêmes d'une statistique à l'autre, il reste une constante : l'Occitanie produit plus d'électricité qu'elle ne consomme et en majorité des énergies renouvelables grâce essentiellement à ses barrages.

A noter que, alors que le solaire photovoltaïque raccordé au réseau (souvent industriel) a progressé de près de 70% entre 2014 et 2018, le solaire thermique (dans nos maisons) a stagné : un choix stratégique qui semble bien erroné (plus de production d'électricité que d'économie pour les habitants).

Les acteurs du marché éolien

En Occitanie comme en France le trio de tête des constructeurs est composé d'une entreprise danoise Vestas et de deux allemandes Enercon et Siemens/Gamessa qui vient d'absorber Senvion et rivalise maintenant avec Enercon en terme de puissance installée au niveau national.

En ce qui concerne les exploitants également, Engie et Edf sont aux deux premières places. Dans ce secteur les fusions acquisitions accélèrent : **Valeco vient de se faire absorber par l'allemand EnBW (BW pour Bade Wurtemberg). Plusieurs exploitants français sont d'ailleurs passés sous contrôle de l'espagnol Iberdrola, du Québécois Boralex ou de l'italien ERG.**

Engie de son côté, avec ses filiales Engie Green et CNR (Cie nationale du Rhône), a mis la main sur quatre énergéticiens : Saméole, Langa, Vol-V ER et Renvico.

Enfin deux poids lourds des énergies fossiles sont entrés sur le marché des EnR : Shell et Total qui est déjà dans les dix premiers exploitants de parcs éoliens en France.

Lire attentivement la notice !

Le truc avec les textes sacrés c'est qu'il faut les lire en entier sinon tu aboutis à des catastrophes. Ainsi des fameuses tables de la loi, annoncées par Ségolène Royal il y a bientôt dix ans de cela. Il y était question, non de gagner son paradis, mais son label Territoire à énergie positive pour une croissance verte avec à la clef quelques subsides. Pour cela six axes étaient définis : la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions et le développement des transports propres, le développement des énergies renouvelables locales, la préservation de la biodiversité, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, l'éducation à l'environnement.

Le développement des énergies renouvelables n'était donc que l'un des six « commandements » et parmi ceux-ci aucun n'était privilégié ; de plus le qualificatif « locales » était accolé au mot énergies renouvelables, qualificatif qui ne fut jamais explicité.

Une énergie locale est-elle produite localement et/ou consommée localement ? Mystère, les voix des technos sont impénétrables mais les promoteurs de l'éolien industriel surent les interpréter pour le plus grand plaisir de nombreux élus friands de labels et bien sûr des subventions qui vont avec.

Et donc à ceux qui contestaient l'envahissement des territoires ruraux par les grandes machines, le décideur local et son parrain régional purent opposer les fameuses tables de la loi qui justifiaient leurs décisions entraînant l'artificialisation des sols, le massacre des oiseaux et chauve-souris oubliant opportunément de lire le quatrième commandement : la biodiversité tu protégeras.

Et pour faire bonne mesure les opposants devenant insistants, ils en firent des hors la loi, ça va de soi.



L'éolien crée des emplois ? Ah bon !

« L'éolien participe à l'activité des territoires » signé FEE

France Energie Eolienne revendique la création de 18 200 emplois en France, directs et indirects ; chiffres souvent gonflés en tout cas peu vérifiables. Si on regarde la répartition géographique de ces salariés, on constate que 27% d'entre eux sont en Île de France, région qui n'abrite que 6 parcs éoliens quand l'Occitanie qui en subi 130 n'en compte que 10%. Salariés, dont les bureaux sont dans les grandes villes de la région.

Inconvénients pour les uns, emplois pour les autres, et si l'on mesurait les retombées en terme d'emplois pour les territoires ruraux ?

« Le développement d'un parc éolien sur un territoire permet souvent l'émergence de projets locaux porteurs d'avenir : (...)

mise en place de circuits courts d'approvisionnement alimentaire, etc. » signé FEE

Malheureusement la FEE si elle développe les parcs éoliens ne développe pas son raisonnement. Il aurait pourtant été intéressant de comprendre à quoi sert une éolienne dans la distribution des aliments à moins qu'il ne s'agisse d'une allusion à leur rôle dans l'abattage du gibier à plume.

Oup's !

Dans « Le journal de ma région » n° 25 on peut lire « La Région lance le **Green New Deal** Occitanie ». Parmi les actions déjà mises en place on lit :

« **Zéro artificialisation des sols nette** »

Mme Delga et Mme Langevine, sa conseillère en « vertitude », devraient sortir plus souvent de leurs bureaux.

Voilà ce qu'il se passe sur le terrain

On détruit des sols en implantant des parcs éoliens (ci-dessous), puis RTE détruit des hectares pour construire des méga transformateurs pour drainer l'électricité produite, comme à st-Victor et Melvieu - Aveyron (ci-contre).

Enfin, comme pour le nucléaire, on ne sait que faire des déchets ! Selon l'Ademe, 15 000 tonnes de matières issues des pales devront être « solutionnées » rien qu'en 2029.

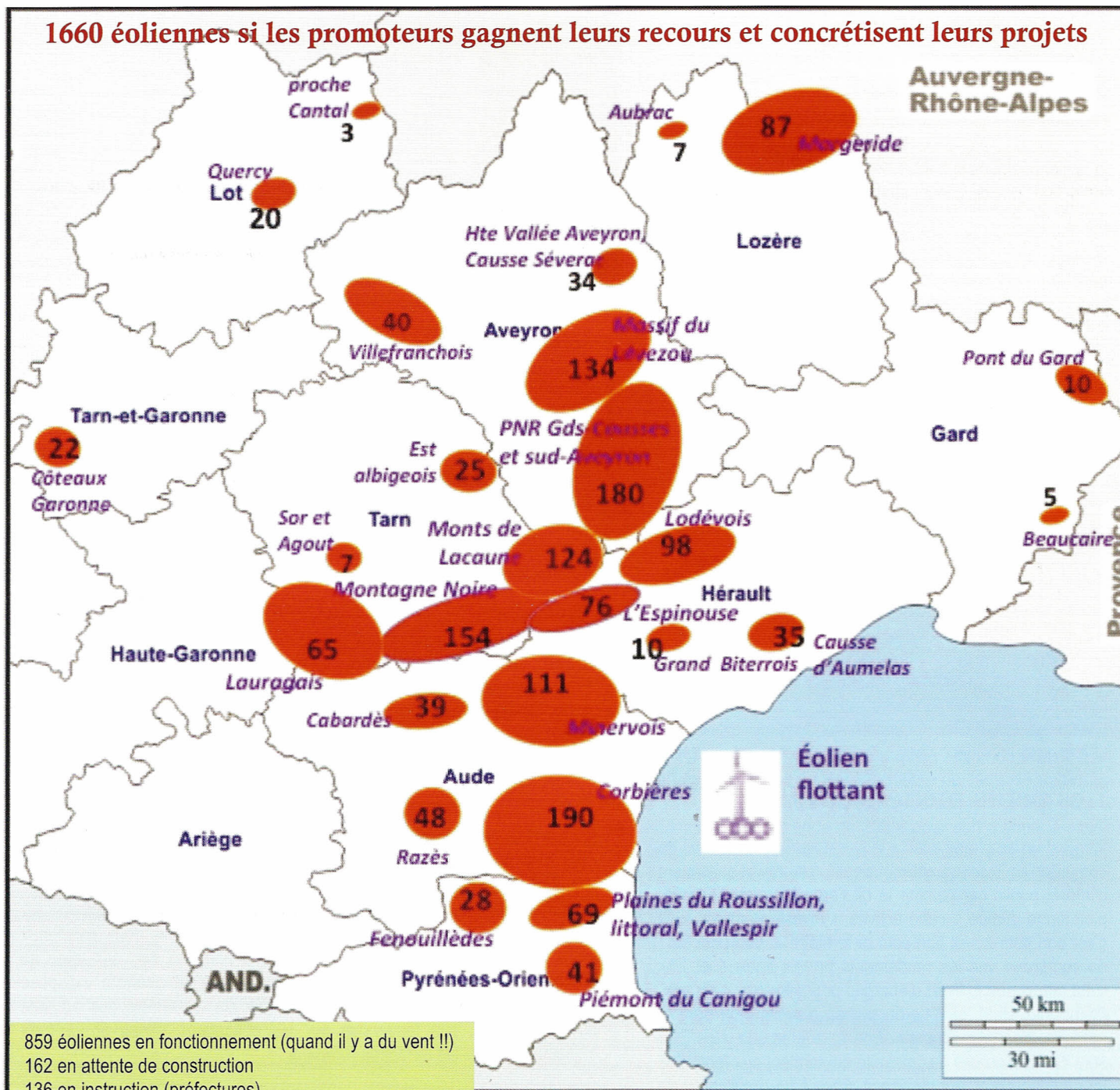
En Europe, il y en aura 375 000 issues du démantèlement des éoliennes qu'il faudra bien traiter.

En attendant, soit on les enterre ! Là, c'est aux Etats-Unis (en bas à gauche), soit on les brûle, soit on les stocke. D'autres prévoient de les envoyer en Afrique !



L'Occitanie est saturée !

1660 éoliennes si les promoteurs gagnent leurs recours et concrétisent leurs projets



859 éoliennes en fonctionnement (quand il y a du vent !!)

162 en attente de construction

136 en instruction (préfectures)

228 à l'état de projet

105 autorisées en recours (associations)

170 refusées en recours (promoteurs déçus)

Contrairement à ce qu'on nous dit, ce sont les promoteurs qui encombrant les tribunaux !

Une richesse patrimoniale, naturelle et touristique menacée

La prolifération des éoliennes géantes dans ce territoire ne peut que le dégrader au profit de spéculateurs pour qui le patrimoine n'est que financier !

L'Occitanie, de par l'étendue de son territoire, entre plaines, côtes maritimes et montagnes, avec ses deux versants, atlantique et méditerranéen, possède une richesse floristique et faunistique exceptionnelle qui se conjugue avec un patrimoine bâti et des paysages remarquables qui lui valent nombre de classements, notamment en Grands sites.

Références de qualité du territoire occitan et catalan

2 Parcs nationaux, 7 Parcs naturels régionaux et un Parc naturel marin, 218 Espaces naturels protégés, 249 sites Natura 2000, 5 Biens Unesco, 14 Grands Sites de France

L'Occitanie est la première concentration en France de monuments historiques tant classés que inscrits. A titre d'exemples, en-dehors des MH situés dans des villes et des bourgs : Villefranche de Conflent, Fort Libéria, Salses, Bournazel, les Bourrines, Lautrec, viaduc de Millau...

Economie (suite)

Penser global/Agir local

(ou quand les gros poissons mangent les petits)

La formule est belle, mais sa mise en pratique n'est pas toujours celle qu'on croit : une entreprise locale (Béziers) startup qui réussit dans les EnR, est bien sûr applaudie par les partisans de ces productions énergétiques propres qui feraient de la Région Occitanie, un territoire à énergie positive.

L'image est magnifique jusqu'au moment où cette startup - comme toutes ses consœurs - est rachetée par une plus grosse qu'elle, qui, à son tour est absorbée par une des majors de l'industrie pétrolière qui cherche à se diversifier et au passage à se verdir.

C'est ainsi que Quadran, promoteur du parc éolien offshore de Gruissan fut racheté par Direct Energie lui-même avalé par Total qui ainsi applique au pied de la lettre le slogan cité plus haut.

Tout cela se fait avec d'autant plus d'enthousiasme que c'est la Région qui, avec nos impôts, déroule le tapis rouge politiquement et financièrement à l'industriel : Total à Gruissan, et Total engagé pour ses propres intérêts pétroliers dans le projet de la Région d'agrandir Port La Nouvelle, qui servira aussi de camp de base pour desservir Gruissan et un autre parc éolien (promoteur Engie Green) Leucate-Barcarès.

Les petits métiers des EnR

Il en est un en phase avec « le jour d'après » c'est celui de conseiller en financement participatif. Un travail quasiment d'intérêt public car comme le dit l'argumentaire d'Enerfip, plateforme dédiée à cette activité, « investir dans les EnR c'est bon pour soi et bon pour le territoire ». Bon pour soi : on comprend vus les rendements promis entre 4 et 7%, c'est mieux que le livret d'épargne populaire qui, il est vrai, finance les HLM, un truc du monde d'avant. Bon pour le territoire, c'est plus étrange : Enerfip affirme que « les EnR sont des ressources de proximité qui rendent aux territoires leur autonomie et leur résilience grâce à un circuit court de l'énergie. L'énergie est produite sur le territoire et pour le territoire. » **L'Autorité des Marchés Financiers censée réguler ce secteur n'y a semble-t-il pas vu une publicité mensongère. Faudrait qu'ils révisent leurs cours de physique.**

Chez Lendosphère, autre plateforme de financement participatif, on évoque aussi les fameux circuits courts mais là il ne s'agit que de flécher ses investissements « dans une logique de circuits courts et de traçabilité des flux financiers ». Cette logique permet ainsi de participer au financement de parcs photovoltaïques en Namibie ou aux Comores avec Innovent.

Comme on dit toujours à Lendosphère : « La transition écologique de nos territoires doit intéresser tout le monde, au sens propre comme au sens figuré »

Non seulement c'est participatif mais en plus c'est rigolo !



Photo extraite du film « Main basse sur l'énergie » de Gilles Balbastre

Le saviez-vous ?

Parmi les contraintes qui ralentissent l'arrivée de « l'éolien de grande hauteur » (belle formule pour parler de ces gigantesques machines) on savait qu'il y avait cette foutue réglementation française qui entrave encore un peu les entrepreneurs entreprenants dans leur marche vers le progrès mais il y pire, selon la FEE : « Il est plus difficile d'acheminer des grands composants (pales excédant 74 m) en raison de routes parfois exiguës, de nombreux ronds points, du franchissement des ponts et, parfois, de l'interdiction d'acheminer ces composants de nuit ».

Ah ! Ces ruraux ils ne sont vraiment pas accueillants. Avec tout l'argent qu'on leur apporte ils pourraient quand même faire des efforts : élargir leurs routes, combler leurs rivières, détruire leurs petits ponts comme à Bourrièges dans l'Aude, rendre plus praticable leur territoire en quelque sorte. On est vraiment désolés d'exister !

Le Monopoly s'intensifie

S'il est domaine sur lequel il n'est pas simple de trouver de l'information, c'est bien le financement des EnR. France énergie éolienne publie bien chaque année un palmarès des dix plus importants constructeurs, exploitants, fabricants de composants, bureaux d'études, etc. mais rien sur les financeurs. Il faut donc aller à la pêche et on trouve deux principaux fonds, Rgreen invest et Eiffel investment, les banques bien sûr, avec au premier rang le Crédit Agricole qui si on en croit un analyste « dispose d'avantages décisifs avec son offre complète sur l'ensemble des maillons du financement, son leadership sur les obligations vertes et sa forte implantation dans les territoires ruraux. »

Le CA, via une de ses filiales languedociennes, est ainsi entré au capital d'Enerfip, plateforme de financement participatif. **Mais on trouve également et c'est peut-être plus surprenant la Banque des territoires, filiale de la Caisse des Dépôts,** qui ne se contente pas de financer des projets éoliens mais compte en association avec la CNR (actionnaire principal Engie) détenir plus de 500 MW de nouveaux projets éoliens à dix ans.

La Banque des territoires a déjà investi 150 millions d'euros dans le rachat à Total Quadran de 11 centrales éoliennes et 35 centrales photovoltaïques. Au passage on notera que Total qui a absorbé Quadran il y a peu revend la moitié de ses actifs, officiellement « pour poursuivre le développement de nouveaux projets d'énergie renouvelable en France métropolitaine et dans les Dom Tom ». En fait, Total compte multiplier par 8 d'ici 2025 sa production d'EnR mais en misant semble-t-il sur le photovoltaïque.

De la même manière le groupe suisse acquéreur de Volkswind a cédé très vite une partie de ses centrales éoliennes à une banque de l'église évangélique allemande. Le Monopoly s'intensifie.

Quel est l'intérêt général et pour qui ?

Démocratie

En matière de contentieux éolien, de nombreuses décisions de justice mettent en avant un intérêt général, en l'occurrence la nécessaire production d'énergie renouvelable, qui primerait sur les intérêts particuliers d'individus ou de collectivités. Cette notion d'intérêt général reste cependant floue et n'est souvent justifiée que par un syllogisme : l'Etat a décidé de développer les EnR, or l'Etat représente l'intérêt général, donc les EnR doivent être développées même si cette politique peut nuire aux intérêts particuliers.

Dans ce raisonnement tous les autres éléments qui participent du bien commun et d'objectifs constitutionnels comme la protection de l'environnement (la biodiversité, les paysages), la santé de la population, la sauvegarde des paysages, sont évacués au profit d'un seul conçu comme l'alpha et l'oméga de la préservation de la planète. **Outre que l'objectif ne correspond pas à la réalité - l'éolien industriel ne concourant pas à la diminution des Ges - la politique définie par l'État sert avant tout des intérêts financiers particuliers : ceux des constructeurs et des exploitants.**

L'argument de l'intérêt général n'est donc pas le produit d'une analyse globale des avantages et inconvénients de l'implantation d'une centrale éolienne industrielle mais la simple traduction sur le terrain d'un objectif sectoriel : il faut X% d'électricité de sources dites renouvelable à l'horizon 2050. Parallèlement, des politiques de préservation des espèces, d'arrêt de l'artificialisation des sols par exemple peuvent être mises en avant mais les choses ne sont jamais pensées ensemble.

Contre la criminalisation des mouvements citoyens

Nous sommes confrontés depuis quelques années et de façon de plus en plus forte à une répression et une criminalisation de nos mouvements de résistance.

Que nous agissions sur le terrain de la lutte contre les grands projets inutiles voire dangereux, que nous combattons la colonisation de nos espaces ruraux par des spéculateurs déguisés en industriels verts, que nous résistons au cyber contrôle de nos vies par l'imposition de techniques intrusives, que nous apportons une simple assistance humanitaire aux migrants... nous sommes confrontés à une répression policière et judiciaire disproportionnée, adossée à un discours mensonger à propos de soi-disant militants ultraviolents qui infiltreraient nos rangs.

Pourtant la violence n'est pas de notre fait ni dans nos propos ni dans nos actes mais plutôt de la part de l'Etat.

Nous, citoyens engagés dans la défense d'une véritable démocratie à l'écoute des populations, protestons contre cette politique qui ne peut produire qu'amertume, désespoir et radicalisation.



Pour une fois la raison l'a emporté : la justice a acquitté Xavier du délit de « jet de feuilles d'origine végétale sur personne dépositaire de l'autorité publique » lors de la manif à Rodez en 2017 (une vidéo prouve son innocence) mais a cru bon de le condamner à une amende de 300 € pour port d'arme, à savoir un Opinel ! Il a fallu 4 ans de procédure et aller en Cour d'Appel pour en arriver là. Reste la fausse déclaration du « dépositaire de l'autorité publique ».

Un faux témoignage ça coûte combien ?

4 revendications pour un retour à des méthodes plus démocratiques

- Il faut instaurer une totale transparence dans la démarche des promoteurs éoliens et notamment la transparence financière. Pour couper court à toutes les pratiques occultes, courantes dans cette industrie, toute prospection de terres agricoles ou d'espaces naturels pour installer une centrale éolienne ou photovoltaïque, devrait être soumise à un permis de prospecter comme il en existe pour l'industrie minière. Ce permis serait public, affiché dans les mairies concernées avant que des propriétaires soient sollicités.

- La participation des promoteurs ou de leur syndicat au sein des commissions environnementales consultatives doit cesser car ils sont à la fois juges et parties. Par contre, les citoyens et leurs associations environnementales devraient avoir plus de voix dans ces instances et être associées aux décisions.

- En matière de recours devant la justice administrative, il est impératif de rétablir le droit commun pour les recours contre les projets éoliens, avec un accès du contentieux en première instance et non directement en Cour d'Appel et même en conseil d'Etat pour l'éolien en mer, comme le veut l'actuelle procédure d'exception introduite par le gouvernement à la demande des promoteurs.

- Enfin, dans un souci de sauvegarde de la biodiversité et de cohérence dans l'aménagement du territoire, tout projet à caractère industriel devrait être exclu des zones classées pour la protection des espèces animales ou végétales.

Casuistique

Pour répondre aux attentes des citoyens comme le dit joliment la ministre de la transition écologique, l'excavation des socles des éoliennes devra être totale mais... il pourra y avoir des dérogations !

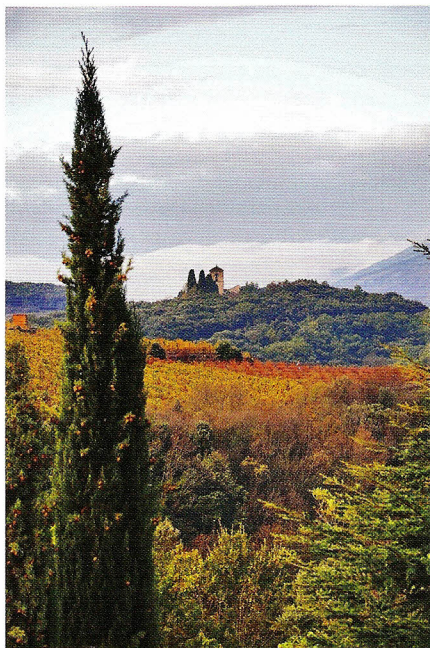
La dérogation semble être au code de l'environnement français ce que l'os à moelle est au pot au feu : indispensable. Pour déroger, le promoteur fournira une étude « démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable ».

En clair que les dizaines de camions nécessaires pour évacuer les tonnes de béton et de ferraille et l'énergie consommée pour les recycler sont plus néfastes que le fait de les laisser dans le sol.

On peut parier que le préfet et mêmes les riverains préféreront ça que de subir un chantier long, bruyant et poussiéreux. Ainsi on peut décréter le décaissement obligatoire et dans les faits le rendre inopérant. Merci qui ? Merci Pompili (grande casuiste politique).

Qui sommes-nous ?

Toutes Nos Energies - Occitanie Environnement



Le repowering en question

C'est le remplacement d'éoliennes en fin de vie par des plus hautes et plus puissantes, ce qui arrive à celles d'Occitanie ; mais cela soulève bien des questions :

Une fois de plus, quand et comment les riverains peuvent-ils avoir « vent » d'un tel projet qui, de par la taille des machines va accroître l'impact sur leur cadre de vie ? Comment peuvent-ils se faire entendre dans la mesure où le préfet peut l'autoriser seul, s'il estime qu'il n'y a pas de modification substantielle de l'installation ?

Dans quelles proportions l'artificialisation des sols va-t-elle être augmentée ? Nouveaux socles de béton, infra-structures de raccordement, pistes plus larges pour acheminer des pales de 50 mètres, etc.

Quelles seront les nuisances occasionnées par l'excavation des anciennes structures : socles, mâts et pales - ces dernières n'étant pas recyclables - et le transport des décombres ?

Alors que beaucoup d'installations ont été faites dans des zones naturelles à préserver détruisant des espèces protégées, pourquoi remplacer les anciennes plutôt que de les démanteler ?

Des Chartes, comme celle du PNR Haut Languedoc, stipulent que la hauteur est limitée à 125m ; or augmenter la longueur des pales diminue la garde au sol ce qui constitue une menace supplémentaire pour la faune volante.

PS : La Société RES, avec 63 éoliennes dans l'Aude et l'Hérault en repowering précise que cela apportera « un coup de pouce bienvenu aux portefeuilles d'investisseurs »

Avant de se lancer dans une fuite en avant technologique, on pourrait réfléchir !

Le Collectif est né à Albi fin 2016. Il rassemble 160 fédérations départementales, collectifs et associations qui œuvrent pour la qualité de vie des habitants la protection de l'environnement et pour une transition énergétique et écologique solidaire, respectueuse des territoires ruraux. Dans ce sens, TNE/OE s'oppose, à l'invasion de l'industrie éolienne et du photovoltaïque dans les espaces naturels et sur les terres agricoles d'Occitanie. Le Collectif soutient les actions locales et se positionne comme interlocuteur auprès des autorités régionales et nationales

Partant d'un cahier des charges pour une transition énergétique et environnementale réussie, nous dénonçons les dégradations sociales, économiques et environnementales que produit, entre autres, l'éolien industriel terrestre dans notre région.

La transition énergétique est possible en Occitanie sans un parc industriel éolien de plus !

Nous avons des propositions constructives pour mettre en œuvre la transition nécessaire. Il ne s'agit pas que de choix techniques mais des modalités démocratiques qui doivent impérativement accompagner ces choix. En démocratie, les politiques ne devraient pas imposer leurs règles sans réel débat citoyen. Les gens doivent reprendre la parole et participer en amont à l'élaboration des projets ayant un impact sur l'environnement.

Nous souhaitons une transition, écologique et énergétique, équilibrée, selon deux exigences :

- **Une transition globale** prenant en compte toutes les ressources de la région (soleil, géothermie, biomasse, vent, cours d'eau...) et toutes les économies possibles à faire dans le souci permanent de préserver notre environnement, la santé et le bien-être des populations, en particulier les plus précaires.

- **Une transition socialement acceptable** par les habitants, respectueuse de la biodiversité, du patrimoine paysager et culturel, de la qualité de vie et donc suscitant leur participation active.

Nous avons déposé un dossier dans ce sens au Conseil Régional en réponse à son projet REPOS ; nous l'avons nommé REPÛSTA (riposte en Occitan). Notre projet est chiffré et crédible sans une centrale industrielle de plus (éolienne ou photovoltaïque) sur les terres agricoles, pastorales et les espaces naturels d'Occitanie.

Nous demandons depuis 3 ans une rencontre avec la Région, pour **discuter** « projet contre-projet » **avec tous les élus siégeant à la commission de transition** et pas uniquement avec les services administratifs et un ou deux élus. Nous n'avons jamais eu cette occasion, alors que TNE-OE a été auditionné, entre autres, par le Conseil Economique Social et Environnemental de Région (CESER), et par la commission J. Aubert à l'Assemblée Nationale...

La Région a refusé, par ailleurs, de nous associer au comité d'experts qui a préparé la feuille de route de REPOS (volet Energie du futur Sraddet /schéma régional) ; nous n'avons pas été admis à intervenir en tant que collectif de 160 associations environnementales auprès de la fameuse « concertation citoyenne » (un remake, avec les mêmes consultants de la concertation Macron) ; nous n'avons pas vu nos contributions, approuvées en séance, figurer dans les comptes-rendus du Parlement de la montagne auquel plusieurs militants de nos associations ont participé très activement, etc.

Nous luttons pour que soient préservés, pour tous, urbains et ruraux et pour notre futur commun, des espaces de nature authentiques et accueillants d'histoire, de beauté et de biodiversité.

Plus d'infos sur : toutesnosenergies.fr - nous écrire : contact@toutesnosenergies.fr

Adresse postale : Calelh/TNE-OE – Hôtel de ville – 81260 Brassac